

## **Cercle de silence de Toulouse**

Le Cercle de silence de Toulouse aura lieu le mardi 27 février 2024 de 18h30 à 19h30 sur la place du Capitole.

***Venez nombreux et invitez vos amis à nous rejoindre !***

Notre rassemblement dure une heure mais vous pouvez manifester votre soutien par une participation beaucoup plus brève : même réduite à quelques minutes, votre participation nous est précieuse ! Nous vous précisons que notre rassemblement est bien déclaré à la préfecture, respectant ainsi les règles régissant les manifestations sur la voie publique.

### **Des nouvelles du CRA de Cornebarrieu en date du 22 février 2024 obtenues grâce à la CIMADE**

Après un début d'année assez "calme", 180 personnes ont été retenues à ce jour. Ces derniers jours, trois hommes ont été libérés par les juges après un mois de rétention au motif que la préfecture n'a fait aucune démarche en vue de leur expulsion. Cela confirme le but d'enfermement à caractère répressif dans les CRA. Il a fallu 10 jours pour que le médecin attitré rédige un certificat d'incompatibilité de détention pour libérer un homme gravement malade, nécessitant des injections et des soins journaliers...

Une femme venant de Guinée Equatoriale, arrêtée à la frontière franco espagnole, ayant subi une intervention chirurgicale sur une jambe avec des suites compliquées et douloureuses, a finalement été libérée mardi 20 février, après plus d'un mois de rétention.

### **Les réfugiés Ukrainiens en France : un laboratoire pour l'accueil des étrangers.**

Contraints de fuir leur pays à cause de la guerre, plus de 6,4 millions de réfugiés ukrainiens ont trouvé refuge à travers le monde. Près de deux ans après le début de la crise, le Haut Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés (HCR) présente sa nouvelle étude sur la manière dont les citoyens et les acteurs publics et privés ont œuvré, individuellement ou en coordination, pour offrir aux réfugiés d'Ukraine un hébergement dans un contexte d'urgence en France.

### **Un article de La Croix en date du 15 février 2024 résume ce rapport. En voici des extraits**

Sur 100.000 réfugiés ukrainiens, 17.000 ont été accueillis en hébergement citoyen. Un rapport du Haut-Commissariat aux réfugiés, présenté le 14 février à l'Assemblée nationale et que *La Croix* dévoile en exclusivité, dresse le bilan de l'hébergement citoyen des Ukrainiens. Il établit des recommandations pour que cette solidarité inédite puisse devenir un modèle au bénéfice des autres migrants.

De très nombreux Français, bouleversés par ce conflit aux portes de l'Europe, se sont lancés dans l'accueil des Ukrainiens dès le printemps 2022. « *Alors que jusqu'ici l'hébergement citoyen concernait quelque 300 personnes par an, du moins via les deux grandes associations*

*JRS et Singa, là, en quelques semaines, pas moins de 40 000 personnes ont proposé des hébergements pour les Ukrainiens sur la plateforme ouverte par l'État », résume Yves Pascouau, coauteur d'une étude commandée par le Haut-Commissariat aux réfugiés (HCR) et présentée ce 14 février à l'Assemblée nationale, à l'invitation de la députée Renaissance Stella Dupont.*

Cette exceptionnelle solidarité à l'égard des Ukrainiens peut-elle inspirer un modèle à suivre pour l'ensemble des migrants ? Alors que l'État ne parvient pas à loger plus d'un demandeur d'asile sur deux et que de nombreux réfugiés ne trouvent pas de logement, « *l'État pourrait être fondé à réfléchir à une politique publique qui structurerait l'hébergement citoyen, de façon qu'il apporte une partie de la réponse pour l'un ou l'autre de ces publics* », poursuit Yves Pascouau. À partir d'une étude de l'hébergement accompagné tel qu'il se pratique dans six villes (Paris, Lille, Lyon, Nice, Strasbourg, Bordeaux), le rapport du HCR formule plusieurs recommandations.

D'abord, « *il faut qu'il soit volontaire, cela va de soi pour l'hébergeur, mais aussi pour l'hébergé* », rappelle Yves Pascouau. Surtout, précise le rapport, il est indispensable que l'hébergement citoyen soit accompagné tant par des partenaires parlant la langue de l'accueilli que par une association, qui devra assurer par exemple la visite de l'appartement, la vérification du profil des hôtes et l'appariement des deux.

De plus, « *l'hébergeur ne doit pas avoir à s'occuper des questions administratives et sociales, qu'il peut avoir tendance à surinvestir mais qui relèvent de compétences spécifiques*, relève l'auteur du rapport. *Et les hébergeurs eux-mêmes devraient être formés, ne serait-ce qu'à repérer les fragilités liées à l'exil. Ils ont aussi besoin d'être écoutés et épaulés dans leurs difficultés.* »

En revanche, le rapport ne se prononce pas la délicate question de l'indemnisation des hébergeurs. Pour les Ukrainiens seulement, l'État a versé 150 € par mois aux hébergeurs d'Ukrainiens. D'autre part, Yves Pascouau ajoute que « *l'hébergement citoyen doit avoir une durée définie pour sécuriser tant l'hébergeur que l'hébergé* », par exemple une période minimale de six mois renouvelable, éventuellement à partager entre plusieurs hébergeurs. Mais cela nécessite que, « *dès le début de l'hébergement, d'autres solutions soient cherchées pour prendre le relais sans que l'hébergeur ait à s'en inquiéter* », insiste Yves Pascouau.

Plus de détails dans le gros rapport (93 pages) du Haut Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés (HCR) sur l'hébergement des réfugiés Ukrainiens en France.

<https://www.unhcr.org/fr-fr/media/hebergement-citoyen-des-refugies-ukrainiens>

**Visas, titres de séjour, éloignements, asile, naturalisations...** Le 25 janvier 2024, le ministère de l'intérieur a publié les statistiques provisoires sur l'immigration en 2023. Les chiffres définitifs devraient être publiés en juin 2024. Nous en extrayons la partie sur **L'asile et les naturalisations**

Le nombre de demandes d'asile est établi à partir du système d'information (SI-Asile) déployé en guichets uniques de demandes d'asile (Guda) et complété par les données de l'Office français de protection des réfugiés et apatrides (Ofpra) et de la Cour nationale du droit d'asile (CNDA).

En 2023, 167 432 demandes (mineurs compris) ont été formulées en Guda. Cela représente une hausse de 7,5% par rapport à 2022. L'Afghanistan, la Guinée et la Turquie sont les premiers pays de provenance des premières demandes d'asile.

L'Ofpra et la CNDA ont prononcé 60 808 décisions accordant un statut de protection (réfugié ou protection subsidiaire, hors mineurs accompagnants), soit une hausse de 8,1% par rapport à 2022 (l'Ofpra a enregistré 142 496 demandes d'asile).

Voir le rapport complet sur le site web du ministère

<https://www.vie-publique.fr/en-bref/292779-immigration-les-premiers-chiffres-pour-2023>

**Faire respecter la devise européenne « Unis dans la diversité » en exigeant un accueil digne des migrants en Europe**

C'est une initiative du collègue Rosa-Parks de Rennes sous forme d'une pétition que nous signalons pour signature éventuelle. Voir le site <https://dignity-in-europe.com/>

**« Pas Sans Toit 31 » une réunion de référents se tiendra le 26 février à 18, à la Compassion, 2 rue Deville à Toulouse.** Si vous souhaitez accompagner en binôme une famille de migrants et connaître l'activité de cette association, n'hésitez pas à venir à cette réunion.

\*\*\*\*\*

Nous espérons que votre santé est bonne et que vous prenez bien soin de vous et de vos proches.

Le Comité de Pilotage du Cercle de silence de Toulouse